

	Direction de l'Appui à la performance – Pôle accompagnement aux organisations innovantes	
	Procédure d'adhésion à un protocole De coopération entre professionnels de santé	
MAJ : Mars 2017	Rédigée par : Béatrice BEAUCHAMPS	Validée par :

1. Objet :

Cette procédure a pour objet de décrire les différentes étapes pour adhérer à un protocole de coopération entre professionnels de santé.

2. Professionnels concernés :

Les professionnels concernés par cette procédure sont :

- Les professionnels de santé, salariés ou libéraux, souhaitant adhérer à un protocole de coopération entre professionnels de santé,
- Les professionnels de l'Agence Régionale de Santé de Normandie chargés de s'assurer de la conformité de la procédure et d'accompagner les équipes

3. Textes de référence

- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 – article 51
- Arrêté du 31 décembre 2009 relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé
- Arrêté du 21 juillet 2010 relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé et à la décision d'y mettre fin
- Décret n° 2010 – 1204 du 11 octobre 2010 relatif aux modalités d'intégration des protocoles étendus dans le développement professionnel continu et la formation initiale des professionnels de santé
- Arrêté du 28 mars 2012 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2009 relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé
- Instruction n°DGOS/2012/RHSS/190 du 9 mai 2012 relative à la publication de l'arrêté du 28 mars 2012 modifiant la procédure applicable aux coopérations entre professionnels de santé
- Décret no 2014-919 du 18 août 2014 relatif à la composition et au fonctionnement du collège des financeurs des coopérations entre professionnels de santé
- Arrêté du 23 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2009 relatif à la procédure applicable aux protocoles de coopération entre professionnels de santé
- Arrêté du 12 janvier 2015 autorisant le financement dérogatoire de protocoles de coopération entre professionnels de santé
- Guide utilisateur Coop-PS – Profil PS Version 3.0

4. Les étapes du processus

4.1. La demande d'adhésion auprès de l'ARS

Les professionnels de santé souhaitant adhérer à un protocole de coopération envoient, via la direction de leur établissement s'ils sont salariés ou directement si ce sont des professionnels libéraux, un courrier de demande d'adhésion au directeur général de l'ARS.

Ce courrier précise :

- Le nom précis du protocole de coopération entre professionnels de santé auquel ils souhaitent adhérer et la région où il est autorisé
- Les motivations de cette adhésion en précisant à quels besoins de santé elle doit répondre
- Les noms et professions des professionnels de santé, délégués et délégués qui souhaitent y adhérer

4.1.1 Adhésion à un protocole autorisé en Normandie

Les professionnels de santé souhaitant adhérer à un protocole de coopération autorisé en Normandie : **se reporter au 4.3.**

4.1.2 Adhésion à un protocole autorisé dans une autre région

Les professionnels de santé souhaitant adhérer à un protocole de coopération déjà autorisé dans une autre région envoient, via la direction de leur établissement s'ils sont salariés ou directement si ce sont des professionnels libéraux, un courrier de demande d'adhésion au directeur général de l'ARS.

Ce courrier précise :

- Le nom précis du protocole de coopération entre professionnels de santé auquel ils souhaitent adhérer et la région où il est autorisé
- Les motivations de cette adhésion en précisant à quels besoins de santé elle doit répondre
- Les noms et professions des professionnels de santé, délégués et délégués qui souhaitent y adhérer

4.2 L'instruction de la demande et la publication de l'arrêté par l'ARS

Dès réception du courrier, l'ARS instruit la demande :

- Elle vérifie que la demande d'adhésion répond à un besoin de santé régional
- Elle vérifie que le protocole demandé peut être autorisé dans la région
- Elle vérifie que les professionnels demandeurs sont bien autorisés à adhérer à un protocole de coopération

En cas de réponse favorable, le directeur général de l'ARS autorise par arrêté dans la région Normandie, le protocole concerné et en informe les instances régionales ou interrégionales des ordres concernés et l'union régionale des professions de santé.

- L'autorisation du protocole est intégrée dans le logiciel COOP-PS
- Les professionnels demandeurs sont informés par courrier via la direction de leur établissement ou directement pour les professionnels libéraux.

En cas de refus, le directeur général de l'ARS informe les professionnels du rejet de la demande.

4.3 Saisie des demandes d'adhésion par les professionnels de santé sur COOP-PS

Les professionnels doivent finaliser leur demande d'adhésion sur le logiciel COOP-PS selon le mode opératoire en annexe n°2.

Ils doivent y intégrer les pièces justificatives à fournir (Annexe n°3) en particulier, remplir et signer leur demande d'engagement (Cf. annexe 4 ou 5)

4.4 Autorisation des demandes d'adhésion par l'ARS

L'ARS accuse réception de la demande d'adhésion sur COOP-PS. Elle vérifie :

- Que le ou les demandeurs bénéficient d'une garantie assurantielle sur le champ défini par le protocole de coopération
- Que les délégués ont fourni des éléments pertinents sur la formation et l'expérience acquise dans le domaine considéré

En cas de conformité, l'ARS procède à l'autorisation de la demande d'adhésion sur COOP-PS dans un délai de 2 mois. Elle informe les ordres et URPS concernés des adhésions acceptées.

Une notification est adressée à chaque déléguant et délégué

Dans le même temps, si les délégués et déléguants exercent en établissement de santé, le directeur de cet établissement est informé.

5. Le suivi de la demande d'adhésion

Les professionnels qui ont adhéré à un protocole de coopération entre professionnels de santé doivent transmettre régulièrement à l'ARS les résultats des indicateurs de suivi prévus dans le protocole.

6. Le suivi des adhésions

Tout nouveau professionnel, déléguant ou délégué, qui souhaite adhérer au protocole doit suivre la procédure « rejoindre une équipe d'adhésion » (Cf. page 55 du guide utilisateur)

Tout professionnel, déléguant ou délégué, qui se retire du protocole, doit prévenir l'ARS Normandie de son retrait.

7. Annexes

- N°1 : Questions à se poser avant d'adhérer à un protocole de coopération autorisé
- N°2 : Mode opératoire d'une demande d'adhésion sur COOP-PS
- N°3 : Liste des pièces justificatives à fournir à l'ARS lors de la demande d'adhésion à un protocole de coopération autorisé
- N°4 : Modèle de déclaration d'engagement en binôme
- N°5 : Modèle de déclaration d'engagement en équipe

Annexe N° 1

QUESTIONS A SE POSER AVANT D'ADHERER A UN PROTOCOLE AUTORISE

Au titre de l'article L. 4011-3 du code de la santé publique

Ces questions n'ont de sens que si vous souhaitez adhérer à un protocole de coopération que vous n'avez pas créé.

Afin de vous aider dans votre projet d'adhésion, nous vous proposons de vérifier, à l'aide de quelques questions ci-dessous, si vous pouvez aller au bout de votre démarche.

- Le protocole de coopération repéré répond-il à un besoin de santé dans votre région ;
- Les moyens humains, matériels et techniques seront-ils disponibles pour appliquer le protocole de coopération repéré ;
- La formation théorique et pratique décrite dans le protocole de coopération est-elle acquise ou pourra-t-elle être mise en œuvre ;
- L'expérience professionnelle est-elle acquise dans la spécialité concernée ;
- Les documents qui attesteront de la formation suivie et le cas échéant de l'expérience acquise pourront-ils être obtenus ;
- Les patients sont-ils prêts à accepter la prise en charge définie dans le cadre du protocole de coopération repéré.

Par ailleurs, selon votre mode d'exercice, nous vous proposons de vérifier d'autres points.

Si vous avez un exercice salarié

- Le projet d'adhésion du binôme ou le cas échéant de plusieurs professionnels à un protocole de coopération repéré est-il présenté aux autres professionnels de santé du service de soins ;
- Le directeur, le directeur des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique, le président de la CME ou de la conférence médicale¹, le chef de pôle et, le cas échéant, la sage femme, sont-ils informés du projet d'adhésion à ce protocole de coopération repéré ;
- Un dossier permettra-t-il de recueillir les données nécessaires pour le suivi des indicateurs mentionnés dans le protocole de coopération ;
- Un comportement déontologique sera-t-il respecté ou les règles professionnelles seront-elles respectées ;

Si vous avez un exercice libéral

- Un dossier permettra-t-il de recueillir les données nécessaires pour le suivi des indicateurs mentionnés dans le protocole de coopération ;
- Le projet d'adhésion est-il partagé par les professionnels de votre environnement ;
- Un comportement déontologique sera-t-il respecté ou les règles professionnelles seront-elles respectées.

¹ Si vous exercez en établissement de santé

Annexe N° 2

MODE OPERATOIRE D'UNE ADHESION A UN PROTOCOLE DE COOPERATION SUR COOP-PS

Au titre de l'article L. 4011-3 du code de la santé publique

Attention : les demandes d'adhésion sur le logiciel COOP-PS, doivent être effectuées par un délégué ou un déléguant ou par une personne qui utilise leurs coordonnées

Avant de procéder à votre demande d'adhésion sur le l'application COOP-PS, munissez vous de toutes les pièces justificatives (Voir annexe 3) et enregistrez les sur votre disque dur.

Accéder à l'application COOP-PS par le lien internet <https://coopps.ars.sante.fr>

Vous arrivez sur la page d'accueil :

The screenshot displays the COOP-PS web application interface. The browser window title is "COOP-PS - Windows Internet Explorer". The address bar shows the URL "http://pec3.linux.integ.ac.intranet.sante.gouv.fr/coopps/ent/index.jsp". The page header features the "ars" logo and the text "COOP-PS Coopération entre Professionnels de Santé". Below the header, there are navigation tabs for "Accueil", "Protocoles", and "Recherche", along with a "Se connecter (compte Ministère)" link. The main content area is titled "Accueil" and includes a map of France with a legend for regions: 01 Guadeloupe, 02 Martinique, 03 Guyane, and 04 Océan Indien. A callout box points to the "Se connecter" button with the text "Cliquez sur « se connecter »". Below the map, there are sections for "Modèles de documents" (Letter of intention, Grille de protocole) and "Partenaires" (HAS logo). The taskbar at the bottom shows several open applications including "Boîte de réception - Micr...", "I:\ARS76-PROFESSIONS...", "Mode opératoire d'une a...", "Google - Windows Intern...", and "COOP-PS - Windows I...".

Page suivante :

ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Bienvenue > Connexion

Adresse électronique*
Identifiant*

+ Nouveau professionnel de santé Identifiant oublié Connexion

Les champs suivis d'un (*) sont obligatoires.

1 Top © coop-ps 2011-2013 v1.0.0

log_200

Terminé

Démarrer Boîte de réception - Mcr... I:\ARS76-PROFESSIONS... Mode opérateur d'une a... Google - Windows Intern... COOP-PS - Windows I... 16:37

Cliquez sur « nouveau professionnel de santé »

Page suivante :

ACCUEIL

Login Annuler Valider

Informations

Nom patronymique* Prénom*
Nom d'exercice* Lieu d'exercice*
Téléphone*
Email* Confirmation d'email*
Adresse*
Complément d'adresse
Code postal* Ville*
Profession* Spécialité*
Région* Type d'exercice*
Numéro ADELI Numéro RPPS

Captcha :
Veillez entrer le mot qui apparaît dans l'image:
bratimg
Rafraichir

Terminé

Démarrer Boîte de réception - Mcr... I:\ARS76-PROFESSIONS... Mode opérateur d'une a... Google - Windows Intern... COOP-PS - Windows I... 16:41

Remplir les données de la page ci-dessus sans oublier de remplir le captcha. Votre identifiant vous sera envoyé par mail. Vous pouvez alors vous déconnecter.

A réception de votre identifiant par mail, vous retournez sur l'application (Voir page 1) et vous cliquez à nouveau sur « se connecter » et vous arrivez sur la page ci-dessous :

1- Saisie de l'adresse électronique et de l'identifiant

2- Cliquez sur « connexion »

Page suivante :

Cliquez sur « protocoles autorisés »

Page suivante :

1-Sélectionnez la région Normandie

2-Cliquez sur « rechercher »

Terminé

Page suivante :

Sélectionner le protocole auquel vous souhaitez adhérer en cliquant sur « voir »

Région	Intitulé	Date de l'arrêté	Arrêté	Voir
Haute-Normandie	Réalisation de bilan uro dynamique	06/11/2012		
Haute-Normandie	Echographies par manipulateur	06/11/2012		

1

Terminé

Page suivante :

COOP-PS - Windows Internet Explorer

http://pec3.linux.inhég.ac.intranet.sante.gouv.fr/coopps/aut/aut_201.do

Accueil Protocoles Recherche

PROTOCOLE AUTORISÉ DANS LA RÉGION

Région : 23 - Haute-Normandie

Adhérer Retour

1- Consultez l'arrêté et le protocole

2- Cliquez sur « adhérer »

Résumé

Protocole : 23-0000000038 - Echographies par manipulateur

Date de dépôt : 06/11/2012 Région : Haute-Normandie

Profession déléguant : médecin Profession délégué : manipulateur d'électroradiologie médicale

Professionnel de santé ayant soumis le protocole de coopération à l'ARS : Beate Beauch - infirmier

Arrêté : Grille du protocole :

Application du protocole

Régions appliquant le protocole	Voir	Adhésions dans la région	Voir
		Equipe n° 28	
		Equipe n° 16	

1 Top © coop-ps 2011-2013 v1.0.6 aut_201

Page suivante :

COOP-PS - Windows Internet Explorer

http://pec3.linux.inhég.ac.intranet.sante.gouv.fr/coopps/adh/adh_200.do

Protocole : 23-0000000038 Echographies par manipulateur

Date de dépôt : 06/11/2012 Région : Haute-Normandie

Profession déléguant : médecin Profession délégué : manipulateur d'électroradiologie médicale

Professionnels de santé ayant soumis le protocole de coopération à l'ARS : Beate Beauch - infirmier

Informations de la demande d'adhésion

Etat de la demande : Local

Liste des membres à ajouter

Num. ADELI	Nom d'exercice	Nom patronymique	Prénom	Profession	Mode	Email/courrier	Rôle	Auteur demande	Sup	Voir
	Denie	Denie	Marte	médecin	Libéral	marline.denize@ars.sante.fr	Déléguant			

Cliquez sur « ajouter »

Pièces jointes de la demande d'adhésion

Nom de la pièce jointe	Type	Membre	Auteur du dépôt	Date de dépôt	Sup
------------------------	------	--------	-----------------	---------------	-----

Echanges de l'instruction

Date	Auteur de la demande d'information	Message posté
------	------------------------------------	---------------

1 Top © coop-ps 2011-2013 v1.0.6 adh_200

Page suivante :

COOP-PS - Windows Internet Explorer

http://pec3.linux.inhcg.ac.intranet.sante.gouv.fr/coopps/adh/adh_901.do

Accueil Protocoles Recherche

RECHERCHE

Professionnel de santé

Accueil > Demande d'adhésion > Recherche professionnel de santé

Critères

Nom : Email :

Num. Adeli : Num. RPPS :

Rechercher + Nouveau membre

Résultats

Num. ADELI	Num. RPPS	Nom d'exercice	Nom patronymique	Prénom	Profession	Mode	Email/courriel	Choisir
------------	-----------	----------------	------------------	--------	------------	------	----------------	---------

1 Top © coop-ps 2011-2013 v1.0.0

rec_100

Cliquez sur « nouveau membre »

Page suivante :

COOP-PS - Windows Internet Explorer

http://pec3.linux.inhcg.ac.intranet.sante.gouv.fr/coopps/adh/adh_900.do

Accueil Protocoles Recherche

ADHÉSIONS DANS LA RÉGION

Ajout d'un membre

Annuler Sauvegarder

Informations

Nom patronymique¹ : Prénom¹ :

Nom d'exercice¹ : Lieu d'exercice¹ :

Email¹ : Téléphone¹ :

Adresse¹ :

Complément d'adresse :

Code postal¹ : Ville¹ :

Profession¹ : Spécialité :

Région : Type d'exercice¹ :

Numéro ADELI : Numéro RPPS :

1 Top © coop-ps 2011-2013 v1.0.0

adh_900

1- Remplir la totalité des items

2- Cliquez sur « sauvegarder »

Un écran vous demande de confirmer votre demande

Retour à la page précédente :

1- Compléter le rôle : déléguant ou délégué

2-Ajouter les pièces jointes

Num. ADELI	Nom d'exercice	Nom patronymique	Prénom	Profession	Mode	Email/courrier	Rôle	Auteur demande	Sup	Voir
	Denie	Denie	Marte	médecin	Libéral	martine.denize@ars.sante.fr	Déléguant		<input checked="" type="checkbox"/>	

Nom de la pièce jointe	Type	Membre	Auteur du dépôt	Date de dépôt	Sup
------------------------	------	--------	-----------------	---------------	-----

Date	Auteur de la demande d'information	Message posté
------	------------------------------------	---------------

Page suivante :

3-Cliquez sur annuler pour revenir à l'écran précédent et vérifier votre demande et les pièces jointes

1-actionner le menu déroulant

2-sélectionner, parcourir et enregistrer PJ

Accueil | Protocoles | Recherche

ADHÉSIONS DANS LA RÉGION

Région : 23 Haute-Normandie > Ajouter une pièce jointe

Annuler

Accueil > Demande d'adhésion > Ajout de pièce jointe

Protocole

Protocole : 23-000000038 Echographies par manipulateur

Date de dépôt : 06/11/2012

Profession déléguant : médecin

Professionnels de santé ayant soumis le protocole de coopération à l'ARS : Beate Beauch - infirmier

Région : Haute-Normandie

Profession délégué : manipulateur d'électroradiologie médicale

Pièces jointes de la demande d'adhésion

Type de pièce jointe : Déclaration Commune

Document (Taille max : 16Mo) : [Parcourir...]

Membre de l'équipe : Equipe

Retour page précédente :

COOP-PS - Windows Internet Explorer

http://pec3.linux.inetg.ac.intranet.sante.gouv.fr/coopps/adh/adh_200.do

Accueil Protocoles Recherche

DEMANDE D'ADHÉSION [Annuler] [Sauvegarder Brouillon] [Envoyer à votre ARS]

Région : 23 Haute-Normandie

Accueil > Demande d'adhésion

Résumé

Protocole : 23-0000000038 Echographies par manipulateur
Date de dépôt : 06/11/2012 Région : Haute-Normandie
Profession délégué : médecin Profession délégué : manipulateur d'électroradiologie médicale
Professionnels de santé ayant soumis le protocole de coopération à l'ARS : Beate Beauch - infirmier

Informations de la demande d'adhésion

Etat de la demande : Local

Liste des membres à ajouter

Num. ADELI	Nom d'exercice	Nom patronymique	Prénom	Profession	Mode	Email/courrier	Rôle	Auteur demande	Sup	Voir
	Denie	Denie	Marte	médecin	Libéral	martine.denize@ars.sante.fr	Délégant		<input checked="" type="checkbox"/>	

1

Pièces jointes de la demande d'adhésion

Nom de la pièce jointe	Type	Membre	Auteur du dépôt	Date de dépôt	Sup
------------------------	------	--------	-----------------	---------------	-----

Terminé

Boîte de réception - Micr... I:\ARS76-PROFESSIONS... Mode opératoire d'une a... Google - Windows Intern... COOP-PS - Windows I... 17:46

Cliquez sur ajouter et recommencer la procédure pour chaque délégant et chaque délégué

COOP-PS - Windows Internet Explorer

http://pec3.linux.inetg.ac.intranet.sante.gouv.fr/coopps/adh/adh_200.do

Accueil Protocoles Recherche

DEMANDE D'ADHÉSION [Annuler] [Sauvegarder Brouillon] [Envoyer à votre ARS]

Région : 23 Haute-Normandie

Accueil > Demande d'adhésion

Résumé

Protocole : 23-0000000038 Echographies par manipulateur
Date de dépôt : 06/11/2012 Région : Haute-Normandie
Profession délégué : médecin Profession délégué : manipulateur d'électroradiologie médicale
Professionnels de santé ayant soumis le protocole de coopération à l'ARS : Beate Beauch - infirmier

Informations de la demande d'adhésion

Etat de la demande : Local

Liste des membres à ajouter

Num. ADELI	Nom d'exercice	Nom patronymique	Prénom	Profession	Mode	Email/courrier	Rôle	Auteur demande	Sup	Voir
	Denie	Denie	Marte	médecin	Libéral	martine.denize@ars.sante.fr	Délégant		<input checked="" type="checkbox"/>	

1

Pièces jointes de la demande d'adhésion

Nom de la pièce jointe	Type	Membre	Auteur du dépôt	Date de dépôt	Sup
------------------------	------	--------	-----------------	---------------	-----

Terminé

Boîte de réception - Micr... I:\ARS76-PROFESSIONS... Mode opératoire d'une a... Google - Windows Intern... COOP-PS - Windows I... 17:46

Cliquez sur envoyer à votre ARS quand vous avez enregistré toutes les demandes d'adhésion

Une fois que vous avez enregistré toutes vos demandes d'adhésion et toutes les pièces justificatives sans oublier de préciser à chaque fois le rôle de délégant ou de délégué, vous pouvez envoyer votre demande à l'ARS.

Chaque professionnel recevra un accusé de réception de sa demande d'adhésion et une notification signée du DG d'ARS

Annexe n°3

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVE A FOURNIR A L'ARS LORS DE LA DEMANDE D'ADHESION A UN PROTOCOLE DE COOPERATION AUTORISE

Au titre de l'article L. 4011-3 du code de la santé publique

Fiche à joindre avec la liste des pièces justificatives listées ci-dessous

Nom :		
Prénom :		
Adresse personnelle :		
Fonctions exercées :		
Lieu d'exercice :		
Intitulé du protocole de coopération auquel vous souhaitez adhérer :		
Région où le protocole de coopération a été autorisé :		Date d'envoi : JJ/MM/AAAA
PIECES JUSTIFICATIVES annexe 3 de l'arrêté du 31 décembre 2009		PRESENT
1	Photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso)	
2	Déclaration des professionnels attestant de leur engagement mutuel d'adhésion à un protocole (annexe 2 de l'arrêté du 31 décembre 2009)	
3	Copie de l'attestation d'inscription à l'Ordre pour les paramédicaux (Infirmier, masseur kinésithérapeute, pédicure podologue, sage femme)	
4	Déclaration sur l'honneur certifiant que l'intéressé(e) respecte les obligations relatives à l'exercice de sa profession	
5	Pour le professionnel exerçant à titre libéral ou qui relève d'une situation qui ne peut être qualifiée d'exercice libéral ou salarié, l'attestation de responsabilité civile professionnelle couvrant les activités décrites dans le protocole considéré qui ont vocation à être effectuées	
6	Pour le professionnel en exercice salarié un document fourni par son employeur attestant de la souscription d'un contrat d'assurance au titre du 4e alinéa de l'article L.1142-2 du code de la santé publique	
7	Accord de l'employeur en cas d'exercice salarié	
8	Tous documents attestant de l'expérience de la formation initiale et continue et des actions de développement continu acquises dans le champ du protocole	
8	Transmettre la copie de l'attestation d'inscription au RPPS pour les médecins et d'inscription ADELI pour les paramédicaux.	

MODELE DE DECLARATION D'ENGAGEMENT POUR UNE ADHESION EN BINOME

A remplir conjointement par le deux professionnels de santé qui s'engagent mutuellement à appliquer un protocole de coopération
(Annexe 2 de l'arrêté du 31 décembre 2009)

Les soussignés :

Monsieur Madame

Prénoms

Noms :

Exerçant la profession de :

Né(e) le : à

Nationalité :

Agissant en qualité de déléguant

et

Monsieur Madame

Prénoms

Noms :

Exerçant la profession de :

Né(e) le : à

Nationalité :

Agissant en qualité de délégué(e)

Manifestent par la présente leur volonté de s'engager mutuellement sur le protocole de coopération relatif à **[écrire ici l'intitulé du protocole]**

Fait à :

Date :

Signature des soussignés

MODELE DE DECLARATION D'ENGAGEMENT - POUR UNE ADHESION EN EQUIPE -

A remplir conjointement par les professionnels de santé qui s'engagent mutuellement à appliquer un protocole de coopération
(Annexe 2 de l'arrêté du 31 décembre 2009)

Les soussignés :

M.	M ^{me}	Noms Prénoms	Exerçant la profession de	Né(e)	Lieu de naissance	Nationalité	Agissant en qualité de ² :	Signature

Manifestent par la présente leur volonté de s'engager mutuellement sur le protocole de coopération relatif à **[écrire ici l'intitulé du protocole]**

Fait à :

Date :

² Précisez la qualité de délégant ou de délégué